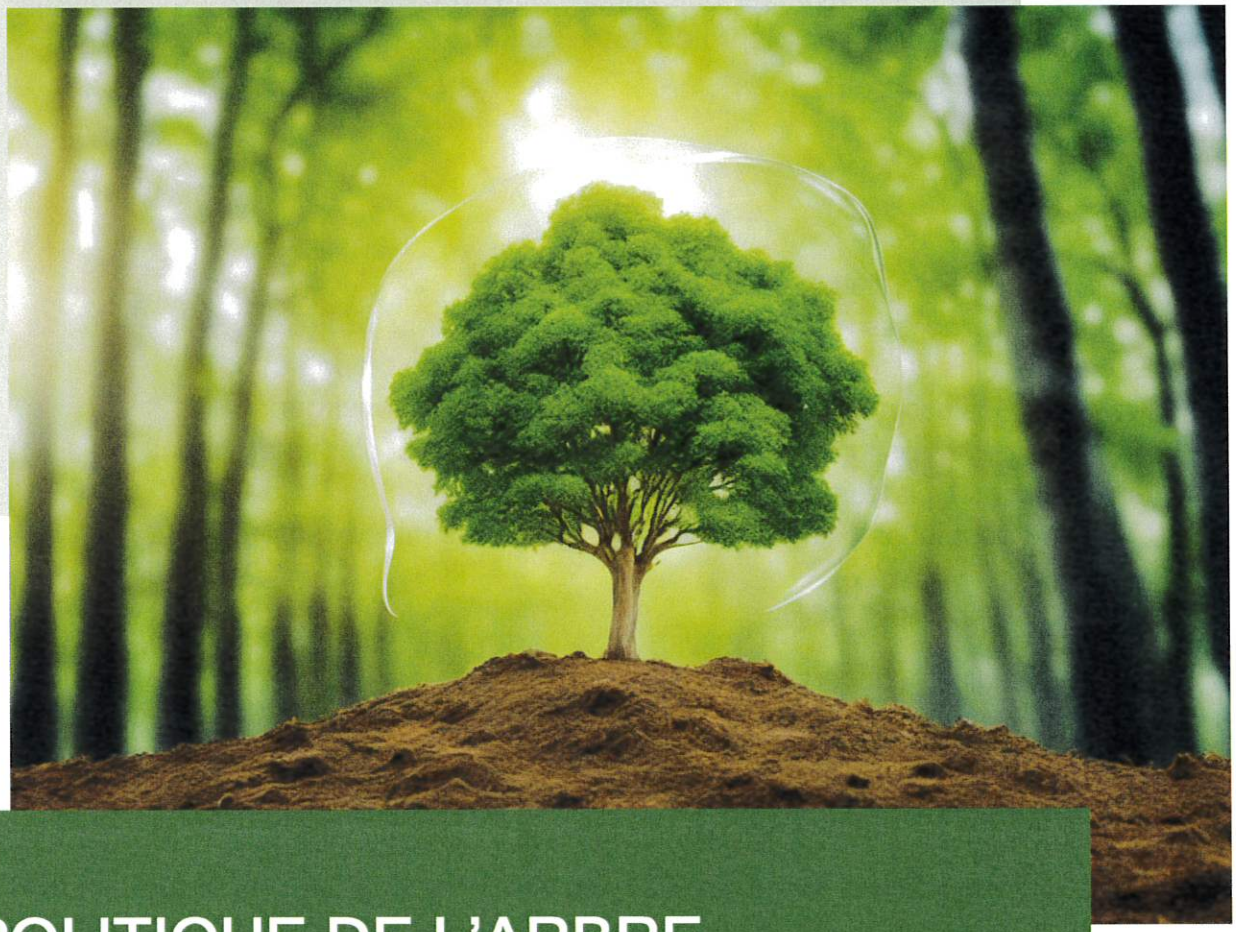


POLITIQUE DE L'ARBRE

Municipalité de Saint-Benoît-Labre

216, route 271
Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0
Tel : 418 228-9250
Fax : 418 228-0518

1. Notre vision

La Municipalité de Saint-Benoît-Labre reconnaît l'importance des arbres pour la qualité de vie de ses citoyens et pour la beauté de son territoire.

Les arbres contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, réduire la chaleur, limiter le ruissellement et l'érosion, favoriser la biodiversité et embellir nos milieux de vie.

La Municipalité souhaite donc favoriser une culture où **l'on conserve les arbres existants lorsque cela est possible et où l'on plante de nouveaux arbres chaque fois que l'occasion s'y prête.**

2. Nos objectifs

La politique de l'arbre vise à :

- Favoriser la conservation des arbres existants;
- Augmenter progressivement le nombre d'arbres sur le territoire;
- Encourager les citoyens à planter des arbres sur leur propriété;
- Favoriser des essences adaptées à notre climat et à l'environnement;
- Protéger les arbres lors des travaux de construction et d'aménagement;
- Sensibiliser les citoyens à l'importance des arbres;
- Maintenir et améliorer la qualité du paysage et des milieux naturels.

3. Conserver avant de couper

La Municipalité privilégie la conservation des arbres existants.

Lorsqu'un projet de construction ou d'aménagement est planifié, la possibilité de conserver les arbres présents sur le terrain devrait être considérée en premier lieu.

Lorsqu'un arbre doit malgré tout être abattu, notamment pour des raisons de sécurité, de santé de l'arbre ou pour permettre la réalisation d'un projet, la Municipalité encourage, lorsque cela est possible, la plantation d'un nouvel arbre afin de contribuer au renouvellement du couvert arboricole.

4. Planter davantage

La Municipalité souhaite encourager la plantation d'arbres sur les terrains privés et publics.

Elle privilégie notamment :

- Les arbres indigènes et adaptés à notre climat;
- Une diversité d'essences afin de favoriser un couvert arboricole sain;
- Le choix du « bon arbre au bon endroit », en tenant compte de l'espace disponible, des bâtiments, des infrastructures et des caractéristiques du terrain;
- La plantation de nouveaux arbres en remplacement des arbres vieillissants ou qui doivent être retirés.

La Municipalité pourra mettra en place différentes initiatives afin d'encourager la plantation d'arbres par les citoyens, notamment des dons d'arbres, des programmes de plantation ou des mesures d'aide financière.

5. Protéger les arbres

Les arbres doivent être protégés contre les interventions pouvant compromettre leur santé ou leur survie.

Lors de travaux de construction, d'aménagement ou d'excavation, des mesures devraient être prises afin de protéger autant les parties visibles de l'arbre que ses racines.

La Municipalité encourage également les propriétaires à privilégier un entretien respectueux des arbres et à éviter les pratiques pouvant les endommager, telles que l'étêtage ou les tailles excessives.

6. Les projets de constructions

Lorsqu'un nouveau projet est réalisé, la Municipalité encourage les promoteurs et les propriétaires à intégrer les arbres existants à leur projet plutôt que de procéder systématiquement à leur retrait.

Lorsque la conservation d'un arbre n'est pas possible, la plantation de nouveaux arbres devrait être envisagée afin de maintenir ou d'améliorer le couvert arboricole du terrain.

La Municipalité pourra demander qu'un projet prévoie des plantations d'arbres dans le cadre de son aménagement paysager.

7. Sensibiliser et mobiliser

La protection des arbres est une responsabilité partagée.

La Municipalité souhaite travailler avec les citoyens, les propriétaires, les promoteurs et les organismes du milieu afin de faire connaître les avantages des arbres et de favoriser leur plantation et leur conservation.

Des activités de sensibilisation, des conseils de plantation et des initiatives citoyennes pourront être mis en place afin d'encourager la participation de tous.

8. Notre engagement

Mettre en place un programme d'aide visant à encourager la plantation d'un arbre lors d'une nouvelle construction. Cette aide, pouvant atteindre un montant maximal de 100 $, serait accordée sur présentation d'une preuve d'achat et d'une photographie confirmant la plantation de l'arbre.

Maintenir les programmes annuels de dons d'arbres aux citoyens .

Concevoir et diffuser des informations visant à la sensibilisation de la protection des arbres.

Notre objectif est simple : conserver les arbres qui peuvent l'être, en planter davantage et faire en sorte que chaque projet contribue, lorsque possible, à verdir notre communauté.

9. Mise en œuvre

La présente politique guidera les actions de la Municipalité en matière de plantation, de conservation, de protection et de mise en valeur des arbres.

La réglementation municipale demeure applicable et prévaut lorsqu'elle comporte des exigences particulières.

La politique pourra être révisée périodiquement afin de l'adapter aux besoins du territoire et aux nouvelles pratiques.

Adoptée par la résolution 126460-10-2026 à la séance ordinaire du 6 octobre 2026.

Coralie Rodrigue
Directrice générale et greffière-trésorière

Marc Cloutier
Maire